

## *Contribution mixité sociale du S3 de Toulouse pour le congrès de Rennes 2018*

Dans l'académie de Toulouse, 2 expérimentations visant à améliorer la mixité sociale des collèges sont en cours depuis la rentrée 2017.

À Castres, où existe une forte concurrence du privé, une partie des élèves de 6<sup>ème</sup> ont été répartis dans les 3 collèges publics avec le principe du secteur multi-collèges. La carte de formations y a été diversifiée, chaque établissement étant incité à « faire valoir ses atouts », le but étant un rééquilibrage et une meilleure mixité sociale dans chaque collège. Sur place, les retours font plutôt état d'une fuite du collège le moins réputé.

À Toulouse, le Conseil Départemental 31 a prévu de reconstruire dans des quartiers plus mixtes socialement 2 collèges REP+ dits « ghettoisés ». En attendant leur ouverture, les élèves sont déplacés vers d'autres établissements. Ainsi, à la rentrée 2017, les 6<sup>èmes</sup> du collège de la Reynerie ont été affectés dans 5 collèges "favorisés" dont les effectifs par classe en 6<sup>ème</sup> ne dépassent pas 25. Le CD 31 a mis en place navettes et gratuité des transports pour ces élèves. Il en sera de même à la rentrée 2019 pour les 6<sup>èmes</sup> du collège Bellefontaine, répartis, eux, sur 6 autres collèges "favorisés".

Un système de bonus-malus sur la part éducative de la dotation de fonctionnement a été voté par le CD 31 pour 2019 : il s'agit de pénaliser les collèges privés et publics ne faisant pas d'efforts pour équilibrer leur composition sociale et à l'inverse, de sur-doter les collèges les plus "défavorisés".

L'objectif visé est de rééquilibrer la composition sociale des collèges toulousains en commençant par les établissements les plus "défavorisés" et les plus "favorisés".

Les 2 approches retenues diffèrent. A Castres, avec une logique libérale s'appuyant sur le choix des familles et l'« attractivité » des établissements, les collègues sont priés de faire « rayonner » leur collège. Cette logique de marché aggrave pourtant les inégalités et heurte les personnels.

À Toulouse, le projet utilise davantage l'outil de la carte scolaire. Les efforts financiers consentis par le CD 31 sont importants, ceux par l'IA 31 moindres. Mais la logique de mise en concurrence reste présente, les collèges "défavorisés" étant invités à « redorer leur blason ».

L'obligation de mixité sociale doit être un objectif afin que l'école ne soit pas le lieu de reproduction des inégalités sociales, sans cesse croissantes. Cela nécessite :

- des actions dans la durée, anticipant les évolutions démographiques et articulées à la politique de la ville ;
- que l'outil carte scolaire soit pleinement réinvesti, en revenant sur son assouplissement de 2007 ;
- une homogénéisation de l'offre de formation ;
- une action sur les dotations des établissements tenant davantage compte de leur composition sociale effective, privé y compris, en s'inspirant par exemple du système de bonus-malus ;
- que des comités de suivi où siègent les élus des personnels soient régulièrement réunis et que les personnels des établissements et les familles soient associés aux projets ;
- de répondre aux besoins de formation continue partout où ils se manifestent.

Enfin, le seul déplacement d'élèves, s'il permet davantage de mixité sociale à l'école ne suffit pas à leur réussite : la mixité ne saurait être qu'un moyen (parmi d'autres) et la réussite de tous nécessite une hausse de moyens.